

VILLE DE LA RICAMARIE

CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 17 juin 2025

PROCES VERBAL

Un compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT est présenté.

Le procès-verbal du 15 mai 2025 est approuvé à **L'UNANIMITE**.

Présents : BONNEFOY Cyrille/ DUMAS Marie-Pascale/ ODIN Jean-Paul/ ROCHE Maryse/ DURAND Jean-Bernard/ KRENENOU Karima à partir de 18H47, FAVIER Daniel/ POINAS Christine/ JACON Alain/ Adjoints –/ MONTAGNON Marie-Claude/ HAMMOU OU ALI Brahim/ LAURENT Corinne/ CROZET Jérôme/ FAURE Marc/ RAYMOND Karine/ BOUCHET Alain/ ARNONE Annick/ DUTEL Fabrice/ BENDRISS Kheira/ BERLIER Pierre/ DEMONTANT Serge/ BRIQUET François/ VITREY Sandrine/

Pouvoirs : KRENENOU Karima à ARNONE Annick jusqu'à 18H47, OSMANI Louiza à BENDRIS Kheira, CEREZO-LAHIANI Louise à BONNEFOY Cyrille, KIZILKILIC Murat à ODIN Jean-Paul, BRIQUET François à GINET Jean-Michel, CALET Angélique à VITREY Sandrine

Absent : ALEXANDRE Jean-Marc

1. FINANCES LOCALES

1.1. Vote des comptes de gestion 2024 du receveur : budgets ville et lotissements communaux (Annexe 1)

En préalable au vote des comptes administratifs et conformément à la réglementation, il est proposé au Conseil Municipal de voter les comptes de gestion du receveur municipal du budget 2024 de la ville et du budget annexe 2024 des lotissements communaux, ceux-ci ayant été pointés avec les services des finances et étant conformes aux comptes de la ville.

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**

1.2. Compte administratif 2024 de la ville (Annexe 2)

Sous la présidence de Jean-Paul ODIN il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2024 de la Ville.

Le compte administratif 2024 de la Ville présente en investissement un solde d'exécution positif de 2 754 652.13 € et un excédent de fonctionnement de 3 209 496.96 €, des restes à réaliser en dépenses de 7 542 119,26 € et en recettes de 2 729 200 €.

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**

1.3. Compte administratif 2024 des lotissements communaux (Annexe 3)

Sous la présidence de Jean-Paul ODIN, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2024 des lotissements Communaux.

Le compte administratif 2024 du budget annexe des Lotissements communaux, présente en investissement un solde d'exécution positif de 125 468,85 € et en fonctionnement un solde positif de 691 976,03 €.

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**

1.4. Affectation des résultats : budget ville

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter la somme de 2 271 567,13 € en réserve à la section investissement au compte 1068 et de reporter en recettes les sommes de 2 754 652,13€ en section d'investissement à la ligne 001 et 937 929,83 € à la ligne 002 de la section de fonctionnement.

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**

1.5. Affectation des résultats : budget lotissements communaux

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter en recettes d'investissement au compte 001 la somme de 125 468,85 € et la somme de 691 976,03 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**

1.6. Délibération modificative n°1 budget de la ville

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération modificative n° 1 du budget 2025 de la Ville, qui reprend les résultats du compte administratif 2024, les restes à réaliser en dépenses et recettes ainsi que l'affectation du résultat, tel que présenté dans le tableau ci-joint.

INVESTISSEMENT			Restes à réaliser au 31/12/2024	Nouvelles propositions	Vote du conseil
DEPENSES					
Dépenses ordre					
2138	01	Intégration études		30 000,00 €	30 000,00 €
Dépenses réelles					
2041512	518	Fonds de concours SEM	300 000,00 €		300 000,00 €
20422	518	Aides municipales façades	196 234,92 €		196 234,92 €
20422	70	Aides municipales Coup de Soleil	57 497,62 €		57 497,62 €
2051	020	Logiciels mairie	7 801,70 €	9 300,00 €	17 101,70 €
2051	510	Logiciel CTM	9 330,00 €		9 330,00 €
2128	518	Viabilisation terrains Salvador Allende	170 000,00 €		170 000,00 €
21312	281	Travaux extension restauration scolaire	21 818,81 €		21 818,81 €
21318	331	Travaux Centre de loisirs	1 973 949,74 €	126 064,89 €	2 100 014,63 €
21318	4221	Travaux Pôle Petite Enfance	2 247 100,41 €		2 247 100,41 €
21351	020	Travaux mairie	74 368,48 €	2 700,00 €	77 068,48 €
21351	025	Travaux cimetières	16 500,00 €		16 500,00 €
21351	211	Travaux écoles élémentaires	84 389,20 €	1 700,00 €	86 089,20 €
21351	212	Travaux écoles primaires	197 216,80 €		197 216,80 €
21351	212	Travaux cours écoles		107 000,00 €	107 000,00 €
21351	3124	Travaux église	4 380,00 €		4 380,00 €
21351	313	Travaux médiathèque	56 000,00 €		56 000,00 €
21351	317	Travaux salle Daquin	21 500,00 €		21 500,00 €
21351	3211	Travaux Gagarine	30 000,00 €	1 200,00 €	31 200,00 €
21351	3212	Travaux Vallès	24 200,00 €	180 000,00 €	204 200,00 €
21351	3221	Travaux Caintin	4 568,00 €	33 600,00 €	38 168,00 €
21351	4201	Travaux La Mariada		6 000,00 €	6 000,00 €
21351	518	Travaux aménagement urbain	5 000,00 €		5 000,00 €
2138	511	Travaux aménagement urbain	78 875,96 €		78 875,96 €
2138	518	Travaux aménagement urbain	1 705 725,14 €	200 000,00 €	1 905 725,14 €
21831	212	Copieur école	2 900,00 €	4 900,00 €	7 800,00 €
21838	020	Informatique	12 591,07 €	10 000,00 €	22 591,07 €
21841	211	Mobilier écoles maternelles	5 957,19 €		5 957,19 €
21841	212	Mobilier écoles primaires	28 883,56 €		28 883,56 €
21841	281	Mobilier restauration scolaire	4 492,22 €		4 492,22 €
21848	020	Mobilier mairie	6 778,58 €		6 778,58 €
21848	313	Mobilier médiathèque	3 158,24 €		3 158,24 €
2185	020	Téléphonie mairie	12 194,56 €		12 194,56 €
2188	020	Autres immobilisations	17 519,72 €		17 519,72 €
2188	11	Matériel police	185,69 €		185,69 €
2188	313	Matériel médiathèque	8 500,00 €		8 500,00 €
2188	3211	Matériel gagarine	6 837,56 €		6 837,56 €
2188	3214	Matériel Dojo	4 555,20 €		4 555,20 €
2188	510	Matériel CTM	15 044,00 €	900,00 €	15 944,00 €
238	331	Avances marché	126 064,89 €	126 064,89 €	- €
TOTAL			7 542 119,26 €	587 300,00 €	8 129 419,26 €
RECETTES					
Recettes ordre					
021	01	Virement de la section de fonctionnement		344 000,00 €	344 000,00 €
2138	01	Intégration études		30 000,00 €	30 000,00 €
Recettes réelles					
001	01	Résultat d'investissement reporté		2 754 652,13 €	2 754 652,13 €
1068	01	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 271 567,13 €	2 271 567,13 €
1321	4221	Subvention Géothermie et filière bois Pôle Petite Enfance	108 700,00 €		108 700,00 €
1322	020	Travaux Mairie subvention région	69 000,00 €		69 000,00 €
1323	518	Subvention département démolition Dorian/Gambetta	115 000,00 €		115 000,00 €
1326	518	Fond vert			- €
13251	331	Plan de relance Centre de Loisirs	600 000,00 €		600 000,00 €
13251	4221	Plan de relance Pôle Petite Enfance	600 000,00 €		600 000,00 €
13251	518	SEM Pôle Santé	135 000,00 €		135 000,00 €
1328	331	Subvention CAF Centre de Loisirs	300 000,00 €		300 000,00 €
1328	4221	Subvention CAF PPE	737 500,00 €		737 500,00 €
13461	281	DETR Cantine	64 000,00 €		64 000,00 €
13462	020	DSIL Travaux Mairie			- €
TOTAL			2 729 200,00 €	5 400 219,26 €	8 129 419,26 €

FONCTIONNEMENT			Nouvelles propositions	Vote du conseil
DEPENSES				
Dépenses d'ordre				
023	01	Virement à la section d'investissement	344 000,00 €	344 000,00 €
Dépenses réelles				
60612	510	Electricité	100 000,00 €	100 000,00 €
60613	510	Gaz	100 000,00 €	100 000,00 €
61521	511	Externalisation espaces verts	28 500,00 €	28 500,00 €
6156	510	Maintenance	10 000,00 €	10 000,00 €
64111	020	Rémunérations principales	100 000,00 €	100 000,00 €
6541	020	Créances admises en non valeur	20 000,00 €	20 000,00 €
65888	020	Autres charges de gestion	603 829,83 €	603 829,83 €
65888	311	Participation EIA	- 28 000,00 €	- 28 000,00 €
65748	212	Subventions projets pédagogiques	3 600,00 €	3 600,00 €
6817	020	Provisions pour dépréciation	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL			1 283 929,83 €	1 283 929,83 €
RECETTES				
Recettes réelles				
002	01	Résultats de fonctionnement reporté	937 929,83 €	937 929,83 €
73111	01	Impôts locaux	102 000,00 €	102 000,00 €
741121	01	Dotation de Solidarité Rurale	13 000,00 €	13 000,00 €
741123	01	Dotation de Solidarité Urbaine	30 000,00 €	30 000,00 €
741127	01	Dotation Nationale de Péréquation	5 000,00 €	5 000,00 €
74833	01	Dotation de Compensation de Taxes Foncières	58 000,00 €	58 000,00 €
75888	3212	Remboursement assurance sol Vallès	136 000,00 €	136 000,00 €
7817	020	Provisions pour dépréciation	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL			1 283 929,83 €	1 283 929,83 €

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**

Cyrille BONNEFOY : on peut s'interroger sur notre autofinancement, compte-tenu des baisses de dotations de l'Etat et des injonctions des charges transférées. On a un désendettement important et on essaie de baisser les charges de fonctionnement. Nous devons présenter un budget en équilibre, à la différence de l'Etat. Nous sommes inquiets sur le devenir des collectivités locales, nous serons obligés de faire demain des efforts encore plus importants sur nos charges de fonctionnement.

1.7. Délibération modificative n°1 budget des lotissements communaux

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération modificative n° 1 du budget 2025 des Lotissements communaux, telle que présentée dans le tableau ci-joint.

INVESTISSEMENT	Nouvelles propositions	Vote du conseil
RECETTES Recettes réelles 001 01 Excédent d'investissement reporté	125 468,85 €	125 468,85 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES Dépenses réelles 608 01 Frais accessoires Total	691 976,03 € 691 976,03 €	691 976,03 € 691 976,03 €
RECETTES Recettes réelles 002 01 Excédent de fonctionnement reporté	691 976,03 €	691 976,03 €

La délibération est approuvée à L'UNANIMITE

1.8. Admission en non-valeur

La Trésorerie vient d'adresser un état des admissions en non-valeur.

La somme de 18 854.84 € (14 923.16 € et 3 931.68 €) est proposée à admettre en non-valeur. Il est rappelé que l'admission des produits en non-valeur tend à alléger la comptabilité du receveur et n'implique pas l'abandon des démarches en vue de leur recouvrement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces admissions en non-valeur.

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**

1.9. Subvention exceptionnelle, voyage pédagogique école élémentaire Marcel Pagnol (Annexe 4)

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention exceptionnelle de 3 500 € pour l'école élémentaire Marcel Pagnol dans le cadre de son projet pédagogique de voyage de 3 jours en Ardèche qui aura lieu les 4, 5 et 6 mai 2026.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**

1.10. Subventions 2025 aux associations sportives et de loisirs

Suite aux propositions de l'OJSL, il est proposé au Conseil Municipal de verser aux associations sportives pour l'année 2025 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous et selon les critères suivants :

- La composition des effectifs (jeunes de moins de 18 ans, public féminin, public sénior, public en situation de handicap) de l'association
- La qualité de l'encadrement et de la formation

- Le niveau de pratique et de rayonnement sportifs
- La participation à la vie locale
- La mise en œuvre d'actions de préservation de l'environnement

CLUB	MONTANT SUBVENTION 2025	MONTANT SUBVENTION 2024
ALR Pilates Qi Gong	248	0
ACO Firminy	3036	3036
Boule du Viaduc	463	459
ALR Section Billard	756	765
Joyeux Baladeurs	662	664
ALR Section Boules	1197	1096
Boule des Jardins du Mas	0 (pas de dossier)	399
GVSF	1710	1705
La Détente	2725	2869
Boule de la Béraudière	653	653
ORPA Aquagym	1114	1103
Orpa Plongée	2262	1470
ALR Football	320	329
ALR Danse & Gym	777	756
Renault Alliance Auto	508	519
Amicale des Secouristes Ricamandois	320	298
Amicale des Sapeurs Pompier	598	510
Association Boule de l'Espérance	2301	2167
FC CHU Saint-Etienne	448	443
OJSL	2292	2292
EJR	9992	6784
ASL Boxe	9800	9742

OM	12550	11283
TCR	12640	11182
Taekwondo Club	4800	4712
Espérance Croix de l'Orme	2783	2731
BCMR	1606	1919
ALR Handball	8635	8071
OR	5668	4805
ALR Section Basket	33523	32034
Dojo Sportif Ricamandois	8440	8432

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**. Madame Christine POINAS (ALR Gym), Marie-Claude MONTAGNON (Les Joyeux Baladeurs), Monsieur Serge DEMONTANT (ALR) et Monsieur François BRIQUET (Espérance Gym) ne participent pas au vote pour leur association.

2. DOMAINE ET PATRIMOINE

2.1. Bilan des acquisitions et des cessions 2024 (Annexe 5)

Il est présenté au Conseil Municipal, le bilan des cessions et des acquisitions foncières de l'année 2024.

PAS DE VOTE

2.2. Acquisitions – Convention avec l'EPORA (Annexe 6)

La commune porte avec l'EPORA un projet de renouvellement urbain du secteur Jean Jaurès/rue de la Libération. Ce projet fait l'objet d'une Convention Opérationnelle qui permet à l'EPORA de procéder à l'acquisition, à la démolition et à la dépollution de biens situés dans le périmètre du projet. Une délibération est nécessaire pour réaliser chacune des acquisitions

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'EPORA, dans le cadre de la convention opérationnelle, à procéder aux acquisitions suivantes :

- Fondation Jean Léon le Prévost (legs à la fondation par la défunte Mme CHARROIN) représentée par M. David PIGET, un immeuble sis 45 rue de la Libération, parcelle cadastrée AL 48, pour la somme de 226 600 €.
- M. et Mme JACQUIER, un ensemble de garages sis 4bis rue Jean Jaurès, parcelle cadastrée AL 55, pour la somme de 87 000 €.

- Indivision BOUCHENAK, un terrain nu donnant sur la rue de la Libération, parcelle cadastrée AL 47, pour la somme de 39 000 €.

La Ville s'engage au rachat des biens selon les conditions prévues dans la convention.

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**

2.3. Nouvelle dénomination des centres de loisirs

En conséquence de la fusion des centres de loisirs de La Ricamarie (Le Petit Prince et l'Escale), il est proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle dénomination « Pôle Enfance ».

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**

3. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

3.1. Modification dans les modalités de versement du RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

L'article 189 de la loi de finances pour 2025 a introduit une modification significative du régime de rémunération des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire (CMO). À compter du 1er mars 2025, les trois premiers mois de ce congé seront rémunérés à hauteur de 90 % du traitement de base, contre 100 % auparavant. Les neuf mois suivants resteront indemnisés à demi-traitement, sans changement. En revanche, cette réforme ne concerne ni les congés de longue maladie (CLM), ni les congés de longue durée (CLD), pour lesquels le plein traitement est maintenu selon les règles en vigueur.

Le principe de parité impose aux collectivités territoriales de ne pas octroyer à leurs agents un régime indemnitaire plus favorable que celui prévu pour les fonctionnaires de l'État. Ce principe a été rappelé par le Conseil d'État dans sa décision n° 462452 du 4 juillet 2024. Ainsi, en cas de modification du régime de rémunération des fonctionnaires de l'État en CMO, les collectivités doivent adapter leurs délibérations afin de respecter cette contrainte. Le régime indemnitaire sera également impacté dans les mêmes proportions.

Une précision est également apportée concernant la périodicité du versement du CIA. Les mentions « Année N » et « Année N-1 » sont ajoutées conformément au détail suivant :

Article 6-2 : Périodicité de versement du CIA

Le CIA est versé en une seule fois (Février) pour les agents de catégorie A et B.

Le CIA est versé en deux fois (février et septembre) pour les agents de catégorie C.

En cas de départ de l'agent en cours d'année (N), le montant du CIA sera proratisé en fonction du temps d'occupation sur l'année (N) et sera versé le dernier mois travaillé au sein de la collectivité

Article 6-3 : Modalités de versement du CIA

Le CIA sera versé au prorata du temps de travail accompli sur la période de référence (N-1) et versé conformément aux critères ci-dessous.

Compte tenu de ces éléments, il convient de mettre à jour la délibération n°DL-102-2021 relative à la mise en place du RIFSEEP et la délibération DL-132-2024 relative au nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux.

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**

4. INTERCOMMUNALITÉ

4.1. Plan de mobilité de Saint-Étienne Métropole (Voir lien [WETRANSFER](#))

Un nouveau PDM qui renouvelle l'engagement de la Métropole pour l'amélioration des mobilités

En tant qu'Autorité d'Organisation des Mobilités, Saint-Etienne Métropole doit définir les grandes orientations en matière de déplacements sur son territoire, en lien avec la Région. Le territoire disposait depuis 2004 d'un Plan de Déplacements Urbains, remplacé par le Plan De Mobilités (PDM) par la loi LOM de 2019. **Le PDM est opposable aux documents d'urbanisme, ce qui signifie que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en préparation devra être compatible avec les ambitions et projets contenus dans le PDM.** Le PDM permet de fixer une ambition en matière de transport des personnes et des biens, mais aussi d'aménagement des territoires et d'organisation des réseaux.

Le projet présenté ci-après a été approuvé en Conseil Métropolitain le 22/05/2025 et est soumis à avis des élus du conseil municipal de La Ricamarie.

Méthodologie de l'étude

Pour ce nouveau plan, une démarche collective et itérative a été mise en place. Plus de 80 ateliers de concertations entre acteurs techniques ont été organisés. A partir de ces travaux, **Saint-Etienne Métropole a défini une stratégie collective à horizon 2040.**

L'élaboration de cette stratégie repose sur le croisement entre l'état des lieux, les souhaits politiques et budgétaires et l'étude environnementale (état initial et étude d'impact). Sont ensuite retenues les actions qui permettent un **impact maximal et des coûts de gestion et d'investissement cohérents tout en garantissant la meilleure acceptabilité politique et sociale.** Le plan d'actions final comporte **187 projets regroupés en 5 défis et 3 orientations :**

Orientation 1 : Pour une métropole accessible	Défi 1 : Favoriser les déplacements courts, moins consommateurs d'énergie et d'espace	Défi 2 : Proposer des services de mobilité alternatifs à l'autosolisme pour les déplacements entre cœur métropolitain et vallées urbaines.	Défi 3 : Garantir la mobilité pour tous	Défi 4 : Aménagement, qualifier et partager l'espace public pour toutes les mobilités au profit de la qualité de vie métropolitaine	Défi 5 : Améliorer la logistique urbaine et garantir l'accessibilité économique du territoire
Orientation 2 Pour une métropole attractive					

Orientation 3 : Pour une métropole partagée					
---	--	--	--	--	--

Contenu du plan stratégique

Les projets sont regroupés par grandes catégories. Sont présentés ici les projets qui concernent directement la commune, la Vallée de l'Ondaine ou ceux qui sont structurants à l'échelle métropolitaine.

PROJET DE VOIRIE : AMELIORER LA SECURITE ET REDUIRE LES NUISANCES

Mise en place de **protections acoustiques** dont celle prévue sur La Ricamarie entre l'école de Montrambert et la rue des Martyrs de la Résistance. Objectif : 30 000 habitants de Saint-Étienne Métropole bénéficiant d'une baisse significative (au moins 3dBA) de l'exposition de leur logement au bruit routier.

Sur la RN 88 passage de 110 km/h à 90km/h dans tous les tronçons urbains denses (notamment Solaure/Firminy)

Pour la **RM 201, modernisation et recherche d'une amélioration de la circulation** : homogénéisation à 2x2 voies, vitesse limitée à 90km/h, mise en place de protection acoustique, panneaux à messages variables d'abord tronçon nord (Dourdel/Ratarieux) puis sud (Dourdel à Croix de l'Orme)

Préconisation d'un passage des centres urbains en zone 30km/h

Sécurité routière : développement du contrôle automatique de la vitesse sur toutes les voiries, mise en place d'un **observatoire local de la sécurité routière**

Ajout de **bornes de recharge électrique** afin de passer de 570 à 2200 minimum en 2030

PROJETS DE TRANSPORTS EN COMMUN : RENFORCER ET AMELIORER LA DESSERTE DU QUOTIDIEN

Projet **d'extension de la ligne M3 à La Ricamarie**, pour desservir les zones commerciales et d'emplois de la Béraudière et de la Chauvetière, mais aussi le nord du quartier du Montcel, dont le périmètre QPV s'est élargi en 2024.

110 km de lignes M cadencées toute la journée et circulant jusqu'à 22h (soit +28% d'itinéraires par rapport à 2025)

Amélioration de la vitesse commerciale sur les lignes Métropolitaines notamment par la systématisation des voies réservées, des feux phasés

Remplacement trams et bus anciens par véhicules plus capacitaires, électriques ou GNV

Projet de deux nouvelles centrales de GNV pour la Métropole

Pas d'action pour les petites gares SNCF de la vallée de l'Ondaine, seuls sont ciblés les pôles multimodaux (Firminy, Saint-Etienne et Haute-Loire) mais aussi les gares de la Plaine.

Prolongement de la ligne T2 jusqu'à Monthieu

MODES DOUX : DEVELOPPER L'INFRASTRUCTURE ET FORMER LES USAGERS

Créer **60 nouveaux kilomètres d'itinéraires cyclables structurants d'ici 2035** (nouveau plan vélo métropolitain)

20 stations et 500 Véliverts supplémentaires et déploiement d'équipements de stationnement

Financement et soutien de toutes les formations à l'usage du vélo en ville

1 plan piéton agissant en priorité sur les principaux centres-villes et les abords d'établissements d'enseignements

INTERMODALITE : CREER LES CONDITIONS FAVORABLES A PLUS DE FLUIDITE DANS LES DEPLACEMENTS

Clarifier la gamme tarifaire de l'intermodalité

Création 10 P+R dont un à Solaure (parking relais)

Développement d'une dizaine d'aires de covoiturage

Maintien des moyens humains pour la sécurité et la sûreté dans les transports

STATIONNEMENT

Un meilleur respect des aires de stationnement sur voiries, et réservées aux livraisons, grâce au déploiement des contrôles automatisés (LAPI, vidéo verbalisation)

Ambition budgétaire

La version approuvée est estimée à **647 millions d'euros sur 10 ans** (horizon 2035), dont 51 % dédiés à l'entretien et l'amélioration de l'existant et 49 % dédiés à l'investissement dans de nouveaux services ou infrastructures. **La part de la Métropole s'élève à 497 millions d'euros**. Les fonds restants proviennent de l'Etat, du Département, et de la Région pour la partie ferroviaire, bien que les montants alloués ne soient pas encore définis.

La mise en œuvre de ce projet structurant requiert un **effort de 3 à 5 millions d'euros annuels sur le budget annexe transports en complément du financement sur le budget général** pour les enveloppes voirie et plan vélo.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre leur avis sur ce plan.

Un avis positif est émis à l'**UNANIMITE**

5. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES - ENSEIGNEMENT

5.1. Vente d'une action sociale de la SPL « De la terre à l'assiette » au Centre Communal d'Action Sociale

Au 1^{er} septembre 2025, la SPL « De la terre à l'assiette » livrera les repas à la crèche « Les Ric'hochets ». Il est rappelé qu'une collectivité ne peut utiliser les services d'une SPL sans en être actionnaire. Ainsi, le Conseil d'administration de la SPL a approuvé la vente d'une part sociale d'une valeur nominale de 1,00 € de la ville de La Ricamarie au CCAS.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette vente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Il est précisé que cette résolution n'entraînera aucune modification sur les représentations au sein de l'Assemblée Générale, Conseil d'administration et Assemblée Spéciale.

Le CCAS sera amené également à délibérer à ce sujet.

La délibération est approuvée à **L'UNANIMITE**

6. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES - CULTURE

6.1. Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Epalle Théâtre Cie et Autres Lieux Autres Cultures (Annexe 8)

Compte-tenu des problèmes de trésorerie que rencontrent les associations « Epalle Théâtre Cie » et « Autres Lieux Autres Cultures », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Epalle Théâtre Cie et Autres Lieux Autres Cultures signée en 2022, qui prévoit le versement anticipé de la subvention versée en septembre 2025 à savoir la somme de 11 375€ répartie à part égale entre les deux associations et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer et tout document à cet effet.

La délibération est approuvée à **PAR 26 VOIX POUR ET 2 CONTRE**